

Les élections européennes de juin sont l'occasion pour les ONG de faire pression afin que l'Union légifère sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

RSE : assez tergiversé !



Joseph Melin

Cécité, stérilité, irritations de la peau et allergies respiratoires » : ce sont les maladies constatées par l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat), dans un récent rapport, chez les ouvriers de la société des Plantations du Haut Penja (PHP), qui produit des bananes au Cameroun. Elles sont dues à l'absence de protection des travailleurs lors de l'épandage des produits phytosanitaires dangereux dans les plantations. L'Acat dénonce également l'absence de syndicats indépendants et des salaires inférieurs au minimum légal. Il n'y a rien à espérer du gouvernement du Cameroun, qui protège cette société dont les activités rapportent de précieuses devises. Or, PHP est détenue par une société française, la Compagnie fruitière (qui nie ces violations).

Que faire ? Porter plainte en France contre elle ? C'est peine perdue pour l'instant : « Ces procédures sont aujourd'hui hyper compliquées, voire impossibles », explique Marie-Caroline Caillet, juriste à l'association

PHP, au Cameroun. La société mère française, la Compagnie fruitière, n'est pas juridiquement responsable des violations des droits de l'homme au travail commises par sa filiale.

Sherpa. C'est pourquoi le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) et Oxfam France-Agir ici demandent, dans le cadre de leur campagne « Hold-up international » lancée ce mois-ci, que les sociétés mères deviennent juridiquement responsables des violations des droits de l'homme au travail commises par leurs filiales ou leurs fournisseurs. Cette demande s'adresse au pouvoir politique en France, mais surtout aux candidats aux élections européennes qui auront lieu le 7 juin prochain. « *L'échelle européenne est la plus pertinente pour agir, car plus de la moitié des 100 premières multinationales sont européennes* », explique Nathalie Grimoud, chargée de mission plaidoyer au CCFD.

Responsabilité juridique

Aujourd'hui en effet, même si un groupe d'entreprises (société mère et filiales) constitue une entité économique unique, chacune des filiales a une personnalité juridique propre. « *La société mère peut engranger les profits de ses filiales sans pour autant être compromise par les éventuelles violations de celles-ci* », souligne Gwenaël Wasse, chargé de campagne aux Amis de la Terre. Cette association lance également une campagne sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises à la mi-avril dans le cadre des discussions parlementaires sur la loi Grenelle 2, qui devrait être votée en septembre.

Aux Etats-Unis, il existe une très ancienne législation appelée « Alien Tort Act », qui permet aux victimes de saisir les tribunaux américains pour des violations commises hors des Etats-Unis par des filiales d'entreprises américaines. En Europe, pour le moment, seule la directive

sur la responsabilité environnementale adoptée en 2004 reconnaît le principe de la responsabilité de la société mère dans l'action de ses filiales. Mais sa portée reste limitée : ne sont concernées que les violations de l'environnement et seuls les pouvoirs publics peuvent porter plainte.

Cette question de la responsabilité juridique des sociétés mères n'est pas la seule revendication des organisations non gouvernementales (ONG). Elles demandent également que la définition de la responsabi-

L'échelle européenne est la plus pertinente pour agir, car plus de la moitié des 100 premières multinationales sont européennes

lité des dirigeants d'entreprise soit élargie dans le droit communautaire et qu'on leur impose ce que les Anglo-Saxons appellent une « *duty of care* », un devoir de vigilance en matière d'impact social et environnemental de l'activité des entreprises qu'ils dirigent, de leurs filiales et de leurs fournisseurs. Une démarche typiquement anglo-saxonne, mais potentiellement très efficace : sans même définir précisément ce qu'elle implique, cette mention permettrait en effet de mettre en cause le manque de vigilance des dirigeants devant les tribunaux en cas de violation constatée. Et ce serait par la suite à la jurisprudence d'établir jusqu'où cette *duty of care* doit aller...

« Reporting » annuel

Les ONG réclament également une obligation de *reporting* annuel pour toutes les multinationales présentes en Europe. Un rapport sur l'impact social et environnemental de leurs activités, qui devrait s'ajouter au traditionnel rapport

financier. En France, la loi dite Nouvelles réglementations économiques (NRE) de 2001 impose aux entreprises cotées de rendre chaque année des comptes de ce type. Mais, en l'absence de sanction, seule une minorité des 700 sociétés concernées s'y soumet réellement. Et encore souvent de manière très incomplète. Chaque année, le cabinet Alpha études et le Centre français d'information sur les entreprises (CFIE) analysent ces rapports. Dans la cuvée 2008, ils notaient une stagnation des efforts réalisés

par les entreprises pour rendre de tels comptes et dénonçaient en particulier plusieurs mauvais élèves, notamment les entreprises Bouygues, Arcelor Mittal et Cap Gemini.

Les ONG et les syndicats rassemblés dans le Forum citoyen pour la RSE demandent donc que cette loi soit renforcée par l'intégration de critères plus précis, par une meilleure définition du périmètre concerné et complétée par des sanctions. Le Forum souhaite aussi que le champ d'application soit élargi au-delà des seules sociétés cotées en Bourse. Le projet de loi Grenelle 2 ouvre la porte à des évolutions en la matière et le ministère de l'Ecologie a lancé récemment une consultation sur les évolutions à apporter à la loi NRE. Dans le cadre de l'European Coalition for Corporate Justice (ECCJ), qui rassemble des associations et des syndicats européens sur le thème de la responsabilité des entreprises, les ONG demandent également l'extension de cette obligation

de *reporting* à l'échelle de l'Union européenne.

Transparence comptable

Enfin, pour obtenir une plus grande transparence, les ONG souhaitent qu'on oblige les multinationales à rendre publiques, dans chaque pays où elles opèrent, les données sur leurs activités, leurs bénéficiaires et les impôts qu'elles paient. Une telle révision des normes comptables est notamment revendiquée par la plateforme associative « Publiez ce que vous payez ». Ces informations permettraient aux sociétés civiles de savoir où va l'argent. Une manière de lutter contre l'évasion fiscale et la corruption qui privent les populations d'argent public. Par exemple, au Ghana on estime que mettre fin à la fraude fiscale permettrait d'accroître de 50 % ses recettes budgétaires. Or, cette fraude fiscale est essentiellement le fait des multinationales.

« *La publication de ces données permettrait aussi de mettre en lumière la pratique des prix de transfert* », explique Jean Merckaert, chargé de mission plaidoyer au CCFD. Elle consiste, pour les entreprises, à sur ou sous-facturer des achats réalisés entre deux filiales d'un même groupe, dans le but d'en retirer le plus de profit possible. Or, d'après les normes de l'OCDE, ces transactions entre filiales doivent se faire au prix du marché.

De même, les entreprises trichent en facturant des opérations de services – comme les services financiers – dans une succession de paradis fiscaux. Ces activités ne sont donc pas taxées, alors qu'elles sont réalisées en réalité en Europe. « *50 % du commerce mondial transite par les paradis fiscaux et judiciaires, qui perpétuent l'opacité et l'impunité en* »

“

Nous voulons obtenir que l'Union européenne mette en place un cadre législatif pour combler les vides juridiques en matière de RSE”

L'Europe doit enfin agir !

Pourquoi une campagne sur la responsabilité sociale des entreprises à l'occasion des élections européennes ?

Nous sommes une organisation de solidarité internationale et nos partenaires dans les pays du Sud, qui sont des organisations de la société civile, nous alertent régulièrement sur l'impact de plus en plus important et souvent négatif des multinationales sur leurs activités. Par exemple, récemment, des coopératives agricoles se sont inquiétées auprès de nous des conséquences environnementales et sociales de la production intensive de soja en Amérique latine par des multinationales qui accaparent les terres. Or, bien que nombre de ces multinationales soient

A Paris. Le CCFD dénonce l'absence d'outils permettant d'obliger les entreprises européennes irresponsables à changer de comportement.



Martha Nascimento - Riba

ENTRETIEN



D.R.

Nathalie Grimoud, chargée de la campagne « Responsabilité sociale des entreprises » au CCFD

basées en Europe ou y aient des activités importantes, nous ne disposons d'aucun outil pour obliger ces entreprises à changer de comportement.

Quel est l'objectif de votre campagne ?

Nous voulons obtenir que l'Union européenne mette en place un cadre législatif pour combler les vides juridiques en matière de transparence et de responsabilité des entreprises. Il faudrait notamment que la responsabilité des maisons mères soit engagée pour les violations commises par leurs filiales dans les pays du Sud en matière d'environnement ou de droits sociaux et humains. Nous allons nous adresser au président de la République en lançant une pétition, afin qu'il pousse le Conseil et la Commission sur ces sujets. Nous allons aussi interpeller les candidats aux élections européennes, notamment en les auditionnant dans le cadre de débats publics organisés par nos collectifs locaux. ■ **Propos recueillis par Cl. A.-R.**

Pour en savoir plus : www.ccfid.asso.fr

« matière de criminalité financière », dénonce Maylis Labusquière, responsable de plaidoyer à Oxfam France Agir-Ici (voir page 94). Le CCFD plaide quant à lui, pour l'élimination de ces sociétés écrans, grâce à la création d'un registre européen permettant d'identifier les propriétaires et les bénéficiaires de chaque entité juridique.

Réticences européennes

Mais pour l'instant, la grande majorité des entreprises et surtout les organisations qui les représentent officiellement – en France le Medef, et à l'échelle européenne Business Europe, présidé par Ernest-Antoine Seillière – restent totalement réfractaires à toute législation contraignante. Elles ont été activement soutenues dans ce refus durant toutes ces dernières années par la Commission européenne présidée par Jose Manuel Barroso. Et en particulier par le commissaire en charge des Entreprises, le pourtant théoriquement social-démocrate Günther Verheugen. Or, en Europe, seule la Commission peut proposer d'introduire de nouvelles législations. D'où l'importance de peser sur ces sujets au moment des élections européennes. En effet, le Parlement européen qui sera élu en juin aura la charge d'auditionner le futur président de la Commission et chacun des futurs commissaires. Et la possibilité de refuser leur investiture. L'occasion d'obtenir enfin des engagements précis sur ces questions centrales pour commencer à moraliser un peu la mondialisation... ■

Claire Alet-Ringenbach

POUR EN SAVOIR PLUS

www.ccfid.asso.fr, www.oxfamfrance.org, www.amisdela terre.org, www.corporatejustice.org, www.ethique-sur-etiquette.org et www.peuples-solidaire.org